



Certification en langue allemande niveaux A2 et B1- session 2018

publié le 07/03/2018 - mis à jour le 14/11/2019

La certification en langue allemande pour l'obtention du Deutsches Sprachdiplom 1 (niveau B1 du CECRL, Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues), est un examen qui, en cas de réussite, permet d'attester un niveau de compétence reconnu dans tout l'espace européen. Introduite en 2006, cette certification est le fruit d'un partenariat étroit entre la KMK (Conférence des Ministres de l'Education de la République Fédérale d'Allemagne) et le Ministère de l'Éducation Nationale.

Cette certification est gratuite et s'adresse aux élèves volontaires qui souhaitent voir valider leurs compétences en allemand. Elle concerne prioritairement les élèves de seconde LV1 ou LV2 des lycées publics ou privés sous contrat, mais elle est également proposée aux élèves de 3e bilangue.

Cette année, **8 élèves de la classe de 3ème bilangue allemand** (*Adèle Bailly, Axel Buskop-Pagès, Elodie Guilbon, Soline Laurent, Noémie Lutt, Thibault Porsain, Nina Sabourin et Côme Thiollier*) passent les épreuves écrites et orales de la certification.

Mardi 13 mars 2018, de 9 heures à 12 heures, ces huit élèves passeront les épreuves écrites consistant en :

- ▶ une épreuve de compréhension orale
- ▶ une épreuve de compréhension écrite
- ▶ une épreuve d'expression écrite

Les épreuves orales se tiendront dans l'établissement le **vendredi 23 mars 2018**.

Bon courage à nos élèves qui ont fait preuve d'un grand sérieux dans la préparation de cet examen !

Und viel Erfolg !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.